

## Demande D'ouverture de compte

Nom Société		Contact			
Forme Juridique		Nom		Fonction	
N° Siret		Nom		Fonction	
Code APE		Nom		Fonction	
Date de création		Nom		Fonction	
Capital					

N° TVA intracom	
-----------------	--

Adresse principale			
Code Postale		Ville	
Téléphone		Fax	
Portable Direction		@ e-mail contact	
@ e-mail Direction		@ e-mail comptabilité	

Appartenance à un groupement	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Si oui lequel?	
------------------------------	------------------------------	------------------------------	----------------	--

Contitions de paiement			
Facturation	Mail <input type="checkbox"/>	Papier <input type="checkbox"/>	@ e-mail de facturation
Mode de règlement	LCR directe		Delai de paiement
			30 JFDM

Conformément au moyen de paiement de nos factures, le montant à régler de celle-ci par l'intermédiaire de LCR avec présentation directe en banque, nous avons besoin pour cela d'une autorisation écrite de votre part, afin que celles-ci se génèrent tous les mois à échéance. Pour cela vous devez nous transmettre ce document complété de vos coordonnées bancaires revêtu de votre signature et du cachet de votre établissement, accompagné d'un RIB

Coordonnées bancaires			
Domiciliation		N° de compte	
Code Banque		Code guichet	Clé Rib

Le signataire reconnaît être en accord avec les renseignements portés ci-dessus	Nom du signataire :	<b>Cachet et Signature</b>   Signature précédée de la mention "bon pour accord"
	Qualité :	
	Date :	

DOCUMENTS A JOINDRE IMPERATIVEMENT	Kbis de moins de 3 mois <input type="checkbox"/>	Rib <input type="checkbox"/>	Photocopie de la carte d'identité du dirigeant <input type="checkbox"/>
------------------------------------	--	------------------------------	---

Accord Direction Commerciale	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>	Date		Signature	
Accord Direction Financière	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>	Date		Signature	

Fait le :		Par :		Signature	
-----------	--	-------	--	-----------	--



**EMJ** distribution  
une infinité de pièces

# Conditions Générales de ventes

## Prix :

- Les prix sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Par conséquent, ils seront majorés du taux de TVA et des frais de transport applicables au jour de la facturation ainsi que d'autres frais s'il en existe.

- Sauf accord particulier entre le client et la société, les prix s'entendent nets, départs de notre dépôt ou magasin et ne comprennent pas le coût du transport, l'assurance et autre frais. - Au cas où nous consentirions, pour la commodité de l'acheteur, des prix franco, ces prix devraient être entendus comme prix départ dépôt augmentés du montant des frais de transport, douane, etc.... En conséquence, toute variation du montant de ces frais entraînerait une révision correspondante du prix franco. - Tous droits et taxes applicables au prix hors taxes des marchandises faisant l'objet d'une commande seront facturés en sus. Ces droits et taxes et leurs modifications seront appliqués à la date de leur mise en vigueur légale. - Les remises accordées autres que celles de bases, sont liées à des volumes définis avec le client, et donc révisables en cours d'année en cas de non respect de ces volumes. La grille de référence de ces remises est celle définie par chaque équipementier.

## Païement :

- Sauf accord particulier écrit, le paiement de nos marchandises s'effectue par chèque, virement, traite à nous retourner dûment acceptée dans les 48 heures de réception de facture ou par LCR directe avec acceptation au départ. - Toute somme non payée à son échéance, produit de plein droit en faveur du fournisseur EMJ des intérêts au taux de 4% par mois de retard, sans pouvoir être inférieur à 3 fois le taux de l'intérêt légal, ainsi que le paiement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévue à l'article L 441-6 du code de commerce. Conformément à l'article D.441-5 du code de commerce, cette indemnité forfaitaire est fixée à 40 euros. cette indemnité forfaitaire n'est pas exclusive du montant des autres frais qui pourraient être engagés par notre société aux fins de recouvrement de ses factures et de tout dommages et intérêts.

- En cas d'intervention contentieuse pour retard de paiement dans le sens prévu à l'article 1229 du code civil, une clause pénale fixée forfaitairement à 20% des sommes dues sera immédiatement appliquée. - Le défaut de paiement d'une facture à son échéance rend le paiement de toute facture immédiatement exigible, quelles que soient les conditions de la commande à laquelle il se rapporte. - Nous nous réservons de ne poursuivre l'exécution d'une commande, en cas de non règlement d'une précédente facture à la date fixée ou demande de rapport d'échéance, qu'après constitution de garanties dûment acceptées par nous.

Toute facture mensuelle inférieure à 15 euros net ht supporte des frais de gestion pour arriver à ce montant. En cas de non paiement du prix à l'échéance, nous nous réservons la faculté de prononcer la résolution de plein droit de la vente nonobstant toute demande de dommages et intérêts.



INITIALES



**EMJ** distribution  
une infinité de pièces

### **Réduction de prix (rabais, ristourne) :**

- Se référer au contrat

### **Clause de réserve de propriété :**

- Conformément aux dispositions de la loi du 12 mai 1980, les marchandises qui font l'objet de la présente commande, confirmation de commande ou facture, resteront la propriété du vendeur jusqu'au paiement intégral de leur prix par l'acheteur.
- En conséquence, celui-ci s'interdit de disposer par quelque moyen que ce soit, ni en pleine propriété ni constitution de gage ou nantissement, des marchandises ou matériels vendus avant le paiement intégral du prix.
- Si l'acheteur ne respecte pas les engagements de paiements auxquels il a souscrit, ou si avant qu'il ait effectué ce paiement il est l'objet d'une procédure en redressement judiciaire ou liquidation de biens, nous pourrions exiger par lettre recommandée avec accusé de réception, la restitution des biens aux frais de l'acheteur, et prononcer, par simple notification écrite, la résolution de la vente sans autre formalité et sous réserve de tous dommages et intérêts à son profit.
- Cependant, l'acheteur deviendra responsable des marchandises dès leur remise matérielle, le transfert de possession entraînant celui des risques pour lesquels il s'engage à s'assurer valablement.
- L'acheteur s'engage à faire figurer sur une ligne distincte à l'actif de son bilan, les marchandises dont le transfert est suspendu.

### **Expédition et transport :**

- Vous pouvez ajouter : Le délai de livraison indiqué lors de l'enregistrement de la commande n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti. Par conséquent, tout retard raisonnable dans la livraison des produits ne pourra pas donner lieu au profit de l'acheteur à l'allocation de dommages et intérêts ou à l'annulation de la commande.
- Nos marchandises et matériels, même vendues franco de port et envoyés par nos soins, sont expédiés dans tous les cas aux risques et périls du destinataire, auquel il appartient de les vérifier à l'arrivée et d'exercer s'il y a lieu les recours contre les transporteurs. - Les réclamations des colis manquants ou détériorés doivent être faites par vous-même, par pli recommandé avec AR dans les 48 heures au transporteur avec détail. Vous lui facturez les dégâts et les colis manquants.

### **Garanties :**

- Nos produits bénéficient d'une garantie légale à compter de la date d'expédition figurant au bordereau de livraison. - Dans le cas où, après examen contradictoire, nous reconnâtrions les produits fournis par nous, défectueux pour vice de matière ou de fabrication, nous ne serions tenus qu'au simple remplacement de ces produits ou, à notre choix, au remboursement de la valeur facturée de ces produits, à l'exclusion de toute responsabilité ou indemnité à quelque titre que ce soit. - Nous nous réservons le droit de nous faire adresser en port dû dans nos dépôts, les pièces incriminées pour examen et décision. - Tout défaut ou vice des marchandises dû à un accident, une négligence ou une mauvaise utilisation, n'est pas couvert par la présente garantie. - Toute intervention directe de notre client sur les marchandises pour remédier par lui-même aux défauts constatés, nous dégage de toute obligation de garantie.



**INITIALES**



**EMJ** distribution  
une infinité de pièces

**Réclamation :**

- Les réclamations ne seront admises que si elles sont formulées dans un délai de 8 jours à dater de la livraison de la marchandise au destinataire.

**Juridiction :**

- De convention expresse, toutes contestations ou difficultés quelconques relatives à la formation, exécution, interprétation ou la résiliation du contrat de vente intervenu entre le client et nous sont de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce du fournisseur et ce, même en cas de demande incidente, demande de garanties, pluralité de défendeurs. - Les divers modes d'exécution ou de paiement (en particulier remise de traite, lieu de livraison, etc...) ne pourront opérer ni novation ni dérogation à la présente clause attributive de juridiction.

**Confidentialité :**

- Chaque partie s'engage à tenir confidentielle, ne pas divulguer, tant dans la durée du contrat, qu'après son expiration les informations de toute nature dont elle aura eu connaissance au cours de l'exécution du présent contrat.

**Loi applicable et compétence de Juridiction :**

- Le contrat est soumis à la loi française.

**Retour :**

Barème Abattement	
Délais de la demande de retour (après date de facturation)	Poucentage d'abattement
de 15 à 30 jours	30 %
de 31 à 90 jours	50 %
au delà de 90 jours	99 %

**Cachet client et signature :**

Bon pour acceptation : « lu et approuvé »  
Daté et paraphé

INITIALES